

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

Procès-verbal de la séance du Lundi 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

Présents : Élisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE, Aurélie PREUX, Philippe ROGET,

Représenté : Cyril DELALANDE a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN

Secrétaire de séance : Elisabeth BENOIST

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 27 Mars 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Avancement de grade : création d'un poste d'ATSEM principal 1ere classe
2. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023
3. Demande de remboursement de tables du pôle associatif
4. Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la création de la Police Municipale Intercommunale
5. Dénomination d'une impasse
6. Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour des coupes de bois réalisées sans autorisation
7. Adhésion de la commune au CPIE -Année 2023

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Création d'un emploi permanent dans le cadre d'un avancement de grade

Délibération n°2023-05-22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade.

Il propose ainsi au Conseil Municipal de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité à la création de ce poste.

2. Attributions des subventions aux associations -année 2023

Délibération n° 2023-05-23

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2023 aux associations suivant les demandes d'aides financières déposées par les associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser la globalité des subventions pour l'année 2023 aux associations qui ont produit les documents exigés (tableau en annexe).

3. Demande de remboursement de deux tables abîmées au pôle associatif

Délibération n° 2023-05-24

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors d'une réservation du pôle associatif pour une manifestation privée, deux tables ont été abîmées.

Un devis a été établi auprès de la société COMAT&VALCO. Le prix unitaire d'une table s'élève à 207.76€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander le remboursement de ces deux tables au locataire pour un montant total de 415.52€.

4. Approbation du rapport de la CLECT(Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la création d'une Police Municipale Intercommunale (PMI)

Délibération n° 2023-05-25

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT dont l'objectif est d'évaluer le montant des charges transférées par les communes à la CCCVL suite à la création de la PMI. Ce rapport prévoit de fixer la participation de la commune de Huismes à 2€ par habitant (population retenue :1446 habitants en 2020) soit un montant de 2 892€ pour 84h d'intervention annuelle de la PMI. Ce montant sera déduit de l'attribution de compensation versée chaque année par la CCCVL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif à ce transfert de charges.

5. Dénomination d'une voie

Délibération n° 2023-05-26

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une impasse a été créée au lieu-dit Moulin du Chêne afin de desservir de nouvelles habitations.

Cette voie est privée et a vocation à le rester mais elle doit avoir un nom.

Monsieur le Maire propose de dénommer cette voie : Impasse du Moulin du Chêne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette dénomination.

6. Autorisation d'ester en justice

Délibération n° 2023-05-27

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des parcelles de bois ont été entièrement coupées sans qu'aucune déclaration préalable n'ait été déposée alors que ces parcelles sont situées en Espace Boisé Classé dans le PLUI-H.

Ces parcelles sont situées le long du chemin rural n°67.

La Police Municipale Intercommunale est intervenue sur place et a dressé un rapport d'intervention qui a été transmis au Procureur.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à porter plainte dans le cadre de cette affaire si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à porter plainte pour non-respect de la procédure et pour avoir effectué des coupes à blanc strictement interdites par le PLUI-H.

7. Adhésion de la commune de Huismes au CPIE

Délibération n° 2023-05-28

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune de Huismes auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

L'adhésion est de 30 euros annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour cette adhésion.

8. Questions diverses

- Démission du Maire de St Brévin : courrier de l'Association des Maires 37
Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de soutien adressé par le Président de l'Association des Maires d'Indre et Loire à Monsieur le Maire de St Brévin, démissionnaire suite à de multiples attaques à son encontre.
- Hôtels à insectes
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enfants de CP ont fabriqué des hôtels à insectes. Ils souhaitent les installer dans le jardin de curé et le long du chemin derrière l'école.
Le Conseil municipal se prononce favorablement à ces installations.
- Elections sénatoriales :
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal aura lieu vendredi 9 juin à 18h. Il sera consacré à la désignation des délégués qui participeront à l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.
- City Stade :
La plateforme est en cours de réalisation. Le city stade devrait être livré vers le 10 juillet prochain.
- Petite Auberge :
L'avant-projet détaillé est en cours et devrait être finalisé dans les prochains jours. Une commission des bâtiments est programmé le 31 mai à 18h pour étudier cet avant-projet avant sa validation lors du Conseil Municipal du 9 juin.
- Travaux divers :
Un devis a été demandé pour remplacer le sol de la classe de petite section qui est toujours en carrelage et donc bruyant.
Des travaux de peinture vont être effectués au club de l'amitié.
- Vente des murs du bar du Jeanne d'Arc
M. COLIN informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la vente des murs du bar le Jeanne d'Arc, une déclaration d'intention d'aliéner a été envoyée à la mairie qui doit se prononcer sur l'exercice ou non de son droit de préemption.
Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas utiliser le droit de préemption de la commune dans le cadre de cette vente.
- Villes et villages fleuris

Une commission va être réunie afin de savoir si la commune renouvelle son inscription.

• Terrains Rue de la Chancellerie :

Un permis de construire est en cours d'instruction et en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour le 2^e terrain, un compromis pourrait bientôt être signé.

• Mont Sigout :

Une parcelle est actuellement à vendre dans ce secteur. Elle intéresse la commune qui souhaite faire un panorama. Un courrier a été adressé dans ce sens au notaire chargé de la vente.

• Challenge des élus Boule de Fort

Le prochain challenge des élus aura lieu le 5 septembre 2023 à 19 h à Huismes. Les élus doivent constituer une équipe de 3 personnes. Cette équipe rencontrera Lerné.

Date du prochain Conseil Municipal :

L'Assemblée est informée que le prochain Conseil Municipal est fixé au Vendredi 9 juin 2023 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

**La secrétaire de séance
Elisabeth BENOIST**



**Le Maire
Denis MOUTARDIER**

